



PÔLE ÉDUCATIF ET SPORTIF

LE SNEP-FSU FAIT ENTENDRE SA VOIX



© Paris 2024 - Luxigon

**LES RÉFORMES
EN COURS**

P.4 À 9

PÔLE ÉDUCATIF

P.10 À 13

**CARRIÈRES
ET RÉMUNÉRATIONS**

P.19

Et pendant ce temps là...

On a les amis qu'on mérite

Le CIO et Samsung prolongent leur partenariat jusqu'en 2028, a-t-on appris début décembre 2018. En clair, Samsung file beaucoup de « pognon » à la sacro-sainte institution. Tout ce joli monde (le président du CIO et le vice-président de Samsung) s'est congratulé pour promouvoir le pouvoir du sport et les valeurs de l'olympisme. Quelle surprise d'apprendre début février 2019 que le « vénérable Monsieur Lee », c'est de lui dont il s'agit, a été reconnu coupable de corruption, d'abus de biens sociaux et parjure pour acheter le soutien du gouvernement à hauteur de 6,6 millions d'euros. Il ne fera que 5 ans de prison au final. Motus, côté CIO, depuis. Thomas Bach doit regretter son envolée lyrique sur la vision partagée entre les 2 marques de pouvoir interagir avec les athlètes olympiques et les fans partout dans le monde. Vous avez dit VALEURS ? CIRCULEZ, il n'y a rien à voir.

DAMNED :

Le président sait compter jusqu'à 93

Les questions des JOP se sont invitées dans le grand débat. Emmanuel Macron a fait écho à l'impatience que peuvent susciter les Jeux Olympiques en déclarant : « on n'est pas au rendez-vous de l'ambition que ce grand évènement 2024 doit avoir pour les quartiers d'Île de France et tout particulièrement la Seine Saint Denis qui n'a pas le juste retour »

Le territoire le plus carencé de France saura apprécier l'ambition affichée en matière de politique publique sportive quand, en même temps, les emplois aidés sont balayés (ils n'étaient que des subventions déguisées). « On attend les actes et non les paroles, particulièrement en Seine Saint Denis » n'ont pas manqué de rappeler à « Jupiter » quelques élus, politiques comme associatifs, en fustigeant le manque d'engagement de l'Etat.

La FFR fait le plein au niveau financier

Economiquement, tout roule pour la fédération Française de Rugby et son « business manager » Bernard Laporte. En 2017, le chiffre d'affaires global de la FFR se montait à 101,7 M€, dont 60,3 M€ de recettes de sponsoring, celles-ci incluant quelque 6,8 M€ annuels de sponsor maillot jusqu'en 2023. Aux dires des milieux informés, on attendait encore mieux en 2018. Comme quoi, on peut perdre sur le terrain mais s'en mettre plein les poches.

Vous avez dit recyclage ???

C'est sans doute parce que l'oiseau du même nom fait la roue que l'ancien secrétaire général « éphémère » de la CGT, Thierry Lepaon a été nommé au tour extérieur à l'Inspection Générale du Ministère des Sports. Une sacrée recrue aussi pour l'Educ, du fait de la fusion envisagée des 2 inspections générales.

Egalité salariale H/F dans le foot, il y a de la marge !!!

La meilleure joueuse française gagne annuellement 70 000 €. Ca n'est ni plus ni moins que le salaire moyen mensuel brut des garçons en ligue 1. Plus constamment encore, les salaires cumulés annuellement des 23 françaises sélectionnées pour la récente coupe du monde ne représentent que 3 semaines de travail du brésilien Neymar. Que fais-tu Marlène ??

Comment peut-on écrire de pareils propos ?

Commentant le possible retour de Neymar à Barcelone, un journaliste, « indigne » de ce nom, a fait état dans un papier, du sacrifice financier que le joueur consentirait. Il est vrai que passer de 36 millions d'euros annuels à 24 aurait mérité à minima des guillemets au mot sacrifice.

michel.rotenberg@snepfusu.net

A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

Secrétariat SPORT :

- mjs@snepfusu.net
01 44 62 82 32

Responsable du secteur sport :

- Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@snepfusu.net

Organisation du secteur sport :

- Michel ROTENBERG
michel.rotenberg@snepfusu.net
06 88 96 21 30

Établissements :

CREPS - ECOLES NATIONALES - POLES RESSOURCES NATIONAUX

- Dany BARBOZA
dany.barboza@insep.fr
- Jean KANAPA
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
- Sébastien REMILLIEUX
sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr
- Michel AUSTERLITZ
michel.austerlitz@wanadoo.fr

Services (DR, DD) :

- Pierre-Yves DORÉ
pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr
- Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@jcses.gouv.fr

CTS :

- Yvan DAVID
yvan.david@occitanie.fff.fr

Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :

- Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@jcses.gouv.fr

CTPS sport :

- Yvan DAVID
yvan.david@occitanie.fff.fr
- Luc MARCHAL
luc.marchal@jcses.gouv.fr

Retraites :

- Christine CHAFIOL
christine.chafiol@snepfusu.net

Santé :

- Lionel DELBART
lionel.delbart@snepfusu.net



WWW.SNEPFUSU.NET/MJS/INDEX.PHP

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Éducation Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

SOMMAIRE

News p.2

- Et pendant ce temps là ...
- À qui s'adresser au SNEP ?
- Le site du SNEP-FSU
- Crédit d'impôt : adhérer ça vaut le coût !

Edito p.3

Echos des luttes p.4-5

- Fonction Publique et services publics
- À Jeunesse et Sports, les mobilisations paient
- Agenda du SNEP-FSU

Actualités p.6-9

- Loi Fonction Publique et sa déclinaison à JS
- Réformes du système éducatif et loi Blanquer

Dossier Pôle Éducatif et Sportif p.10-13

- Jeunesse et Sports dans un pôle éducatif et sportif interministériel
- Le pôle éducatif selon les ministères JS et EN
- Le pôle éducatif selon le SNEP-FSU
- Le pôle éducatif selon le SNEP-FSU, sa déclinaison opérationnelle
- La filière des formations JEPS en question

Élections professionnelles p.14-15

- Résultats des élections 2018
- A venir : élections 2019 (CAP)

JOP p.16-17

- Appliquer la charte olympique
- Menaces sur la boxeuse iranienne
- Sponsoring et mécénat : l'effet Paris 2024
- Paris 2024 : les enjeux sociaux
- Paris 2024 : faisons le bilan

Corpo p.18-19

- Point sur les effectifs
- CAP
- Mutations
- Indemnités des PTP

Fiche de syndicalisation p.20



© Philippe MILLEREAU

EDITO

Pour faire triompher le sport ...

Ces derniers mois, l'activité du SNEP-FSU a été ininterrompue et, dans un contexte marqué par des attaques tous azimuts que nous combattons, nous entendons aussi être toujours forts de propositions renouvelées et ambitieuses pour le service public du Sport.

Les chantiers en cours, qu'il s'agisse des questions les plus générales telles que la Fonction Publique ou des sujets spécifiques à Jeunesse et Sports, sont tous potentiellement lourds de conséquences pour les PTP comme pour le devenir du ministère. S'agissant de la méthode, un nouveau mode de traitement est mis en œuvre : on pseudo concerta, les lobbies sont encouragés et les petits arrangements entre amis aussi, la presse devient le vecteur central de la diffusion d'informations parcellaires voire tronquées, Nous ne l'acceptons pas !

Le SNEP-FSU privilégiera toujours la professionnalité des personnels comme l'expertise des agents de l'État pour co-construire avec eux les solutions qui s'imposent, celles qui vont dans le sens de l'intérêt général, en accord avec les valeurs qui sont communes à la majorité d'entre nous. C'est ainsi que nous mettons au débat nos propositions sur le pôle éducatif, visant à renforcer nos spécificités JS face à la tentation de réorienter nos missions autour de la mise en place du Service National Universel (SNU) notamment.

Fort de l'encouragement que nous confèrent nos progrès de syndicalisation cette année, nous continuerons à dire ce que nous avons à dire, nous déciderons avec les PTP des actions qui s'imposent et leur gradation sera proportionnelle à la violence des coups portés.

D'ici là, reprenons tous des forces...



Benoît HUBERT
secrétaire général



Gwénaëlle NATTER
secrétaire nationale sport

LA FONCTION PUBLIQUE ET SES AGENT.ES

Suivant l'adage bien connu « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage », les attaques fusent contre les fonctionnaires. Pour y répondre, la FSU rétablit certaines vérités, preuves à l'appui.

« La Fonction publique serait une charge, une dépense voire du gaspillage ». La FSU demande un rapport sur les richesses produites dans notre pays, incluant la contribution des 5 millions d'agents publics via leur travail et leur engagement quotidien, dans des conditions souvent bien difficiles tout en étant mal reconnus, voire stigmatisés et avec des salaires non revalorisés.

- **Temps de travail** : « les fonctionnaires travailleraient moins de 35 heures par semaine et sans justification ». Pourtant, le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (sources de l'INSEE) souligne à l'inverse, que la durée effective de travail des agents de l'État est de 1 637h (1 749 pour les temps pleins) portant la durée hebdomadaire entre 39 et plus de 41 heures.
- **Rémunération** : « les fonctionnaires sont trop payés » Alors qu'ils travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, ils accumulent des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). Dans ce contexte, la FSU et 7 autres organisations syndicales ont lancé une pétition pour exiger une revalorisation salariale.

Pour + d'infos : <http://fsu.fr/> > **nos actions** > **les communiqués et article en page 6 de ce bulletin** ■

LE SERVICE PUBLIC DU SPORT : LES SIFFLETS DE LA COLÈRE !

Particulièrement mobilisés depuis plusieurs mois, les personnels ont bien répondu à l'appel de l'intersyndicale Jeunesse et Sports FSU/UNSA/Solidaires pour le 09 mai. Le matin, ils ont rejoint le ministère des sports pour adresser un carton rouge à Roxana Maracineanu, avant de rejoindre l'après-midi la manifestation parisienne pour la défense de la Fonction Publique, dans un cortège spécifique JS. Quant aux collègues qui n'ont pas pu faire le déplacement à Paris, ils ont participé aux manifestations organisées près de chez eux.

Entre la création de l'Agence Nationale du Sport, la diminution programmée des effectifs du ministère d'ici 2022, l'absence de concours de professeur de sport en 2019 et le projet de transfert aux fédérations sportives des 1 600 CTS dont les modalités opérationnelles ont fuité dans la presse, les raisons de se mobiliser ne manquaient pas. Et alors que le ministère envisageait le détachement des CTS sur la base du volontariat, il a découvert que, malgré la promesse d'une compensation financière majorée, les principaux concernés (personnels et fédérations) sont opposés à ce projet et que la mobilisation prend de l'ampleur. Au même moment, le gouvernement proposait un amendement au projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique qui prévoit le **détachement d'office** des fonctionnaires exerçant leurs missions auprès d'une personne morale de droit privé... Coïncidence ? Non. Plutôt une nouvelle illustration que les réformes qui touchent le sport s'inscrivent dans un objectif plus global de transformation de la société, qui nécessite de s'attaquer d'abord à la Fonction Publique et au statut des fonctionnaires...

Pour contrer ces projets, le SNEP-FSU a mis en ligne un outil permettant d'interpeller les parlementaires en faisant « **3 clics pour le sport** ». <http://www.snepfusu.net/detachementCTS/index.php>.

Cette opération s'adressait prioritairement aux collègues JS, mais les enseignants d'EPS et plus globalement toutes les personnes intéressées par les questions du sport pouvaient l'utiliser.

1 668 mails ont ainsi été envoyés aux députés et sénateurs

Pour + d'infos : <http://snepfusu.net/mjs/index.php> ■

BOYCOTT DES INSTANCES JS

Les élus du personnel ne sont pas responsables des dysfonctionnements de l'administration et le boycott d'une instance est la conséquence d'un dialogue social dégradé, qui ne permet pas de défendre dans de bonnes conditions les intérêts des collègues.

- Au regard du contexte (réformes touchant le sport), mais aussi pour dénoncer les pratiques de la DRH des ministères sociaux, les syndicats élus à la CAP des professeurs de sport (SNAPS-UNSA, EPA-FSU et SNEP-FSU) ont tous boycotté la réunion du 11/04/19. Ils ont été reconvoqués le 21/05/19, ce qui leur a permis de préparer leur réponse face aux propositions de la DRH. **Pour + d'infos** : **compte-rendu de la CAP sur notre site internet**
- Pour manifester leur opposition aux réformes qui fragilisent Jeunesse et Sports, ses missions et ses agents, tout en dénonçant l'absence d'un réel dialogue social (nous apprenons toutes les infos par voie de presse !), les représentants des personnels JS ont fait le déplacement à Paris pour lire une déclaration commune devant la ministre des sports, la directrice de cabinet du MEN et le DRH avant d'annoncer qu'ils boycottaient le CTM JS du 16/04/19. Après avoir quitté la salle, ils ont accepté de venir discuter avec la ministre ; les échanges ont duré plus de 2h. Le CTM JS a été reconvoqué le 06/05/19 ; les élus du personnel y ont participé. ■

GESTION RH DES PERSONNELS JS

Pour dénoncer les dysfonctionnements et obtenir des avancées dans la gestion RH des personnels JS, le SNEP-FSU réalise des contributions qu'il adresse aux décideurs (état des lieux et propositions d'amélioration). Le SNEP-FSU a notamment sollicité, dès sa nomination, une audience auprès du nouveau directeur de la DRH des ministères sociaux. Il a été reçu le 01/03/19 ; le compte-rendu de l'audience est publié sur notre site internet.

Pour + d'infos : http://www.snepfusu.net/mjs/docs/20190305_CR_audience_SNEP-FSU_%20avec_DRH_ministeres_sociaux_010319.pdf ■

INDEMNITÉS DES PERSONNELS JS

Face à la politique indemnitaire des ministères sociaux qui refusent de prendre en compte les spécificités JS, les élus du personnel au CTM JS ont voté, le 28/06/19, « contre » les orientations 2019, qui pénalisent une nouvelle fois les personnels JS. D'une manière générale, le SNEP-FSU est très investi sur ces questions, notamment concernant les indemnités des collègues qui voient leurs indemnités plafonner à 80% malgré leur titularisation.

Pour + d'infos : **article en page 19 de ce bulletin** ■

DÉFENSE DES PÔLES RESSOURCES NATIONAUX (PRN)

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU s'intéresse de près à la question des PRN, abordant ce sujet à plusieurs reprises avec la Direction des Sports. C'est donc tout naturellement qu'il s'est positionné en chef de file, rejoint par les autres syndicats, lorsqu'il a appris le projet de fermeture expresse du PRN SEMC et le déménagement imminent du PRN SH. Contraignant l'Administration à respecter les procédures (passage en CTM avec arguments motivant les décisions, information des agents avec un véritable accompagnement RH, attribution du statut de « restructuration » qui ouvre des droits dont primes)..., le SNEP-FSU a montré à l'Administration qu'elle ne pouvait pas faire ce qu'elle voulait, quand elle le voulait, comme elle le voulait. Espérons qu'elle aura retenu la leçon... ■

Gwénaëlle NATTER



À JEUNESSE ET SPORTS : LES MOBILISATIONS PAIENT !

Alors que le gouvernement avait demandé au ministère des sports de réduire ses effectifs de moitié d'ici 2022 (- 1 600 postes) et que la ministre avait annoncé le détachement des Conseillers Techniques et Sportifs, les mobilisations ont permis, pour l'instant, de faire reculer ces projets. Les actions intersyndicales pour médiatiser cette attaque d'une ampleur inouïe et dénoncer les risques encourus ont payé. En organisant des manifestations des personnels JS, en mobilisant plusieurs sportifs de haut niveau, en contraignant les fédérations à s'exprimer publiquement contre ce

projet, en informant les parlementaires pour qu'ils s'opposent aux réformes, le SNEP-FSU et les autres syndicats JS ont réussi à faire médiatiser notre combat pour la défense du service public du sport.

Résultat : Maignon indique désormais que la baisse des effectifs JS n'est plus un objectif en soi (il faut d'abord s'intéresser aux missions que l'Etat souhaite conserver) et la ministre des sports ne mettra pas en œuvre le détachement des CTS dès septembre 2019, préférant se donner le temps de concerter (quelques mois) plutôt que de passer en force.

Certes, les projets ne sont pas définitivement enterrés et le combat doit se poursuivre, tout en menant un travail de conviction autour des propositions alternatives du SNEP-FSU. C'est d'ailleurs le message que nous portons lors des nombreuses audiences auxquelles nous avons participé cette année (Elysée, Maignon, Ministère des Sports, Assemblée Nationale, Sénat, Cour des Comptes, Conseil Economique Social et Environnemental, ...).

Gwénaëlle NATTER

AGENDA DU SNEP-FSU

22/11/2018	CAP des professeurs de sport (titularisations) boycottée par le SNAPS	21 et 22/03/19	conseil délibératif national du SNEP
26/11/2018	CAP des professeurs de sport (titularisations)	28/03/2019	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"
27/11/2018	réunion de travail MJS "CAP 22 et circulaire 24 07 18 réseau JSCS"	04 et 05/04/19	SNEP groupe sport national
27/11/2018	CTM J&S	10/04/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des PS
06/12/2018	dépouillement des résultats aux élections professionnelles 2018	11/04/2019	CAP des profs de sport boycottée
07/12/2018	intersyndicale reçue à Matignon par les conseillers JS auprès du Premier Ministre : Daniel Zielinski (sport) et Marie Reynier (jeunesse)	15/04/2019	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2019"
10/12/2018	intersyndicale reçue au Ministère de l'Education Nationale par le secrétaire d'Etat à la Jeunesse (Gabriel Attal)	15/04/2019	audience intersyndicale avec la ministre des sports (CTS)
13 et 14/12/18	SNEP groupe sport national	16/04/2019	CTM J&S boycotté
11/01/2019	audience avec le nouveau directeur des sports (Gilles Quénehervé)	18/04/2019	audience SNEP-FSU avec le directeur des sports (Gilles Quénehervé)
16/01/2019	colloque JOP 2024 organisé par CGT	19/04/2019	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"
17 et 18/01/19	conseil délibératif national du SNEP	30/04/2019	réunion "modèle sportif français" à l'Assemblée Nationale
18/01/2019	CTM J&S	06/05/2019	CTM J&S reconvoqué
29/01/2019	CTM J&S	07/05/2019	intersyndicale reçue à Matignon par les conseillers JS auprès du Premier Ministre : Daniel Zielinski (sport) et Marie Reynier (jeunesse)
24/01/2019	vœux de la ministre des sports et du mouvement sportif	16/05/2019	audience conseiller sport du président de la République
25/01/2019	vœux de la ministre des sports aux personnels	21/05/2019	CAP des profs de sport (échelon spécial 2018 et réductions ancienneté)
31/01 et 01/02/19	SNEP groupe sport national	24/05/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des CTPS sport
14/02/2019	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018 vote électronique"	28/05/2019	CAP des CTPS (hors classe et réductions ancienneté)
14/02/2019	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"	13/06/2019	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2019"
15/02/2019	audience avec le cabinet MS sur proportionnalité réglementaire (Laurent Cellier)	21/06/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des profs de sport
19/02/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport	21/06/2019	réunion de travail MJS "évaluation CTS"
21/02/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des CTPS sport	du 26 au 28/06/19	séminaire de la direction nationale du SNEP-FSU
28/02/2019	CAP des profs de sport	27/06/2019	CAP des PS (liste aptitude, titularisations, révision RDV carrière)
28/02/2019	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"	28/06/2019	CTM J&S
01/03/2019	audience avec le nouveau directeur DRH des ministères sociaux (Pascal Bernard)	02/07/2019	entretien avec la direction nationale de l'UNSS sur pôle éducatif et réformes en cours
13/03/2019	comité veille JOP	03/07/2019	réunion de l'intersyndicale JS (FSU UNSA CGT) pour travailler ensemble sur le pôle éducatif interministériel
14/03/2019	colloque sport et territoire "vers une nouvelle gouvernance du sport"	04/07/2019	entretien avec le président du CNOSF (Denis Masseglia) sur les CTS et l'agence nationale du sport
14/03/2019	CAP des CTPS sport (classe ex 2017 et 2018)	11/07/2019	CAP des CTPS (titularisations et révisions RDV carrière)
21/03/2019	réunion de travail MJS "proportionnalité réglementaire"	11/07/2019	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"
21/03/2019	CAP des profs de sport (classe ex 2017 et 2018)		

LOI FONCTION PUBLIQUE : C'EST LA DÉMOCRATIE QUI EST ATTAQUÉE !



Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut, d'une brutalité inouïe, puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux, la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es, sur tout le territoire.

Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers, contre l'arbitraire et les clientélismes

Commissions paritaires vidées de leur substance et ce, dès le 1^{er} janvier 2020

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration, puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c'est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population.

Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail)

Cela entraverait le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail. Le projet restreindrait les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour l'amélioration des conditions de travail.

Recrutement de contractuels ouvert en grand

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agent-es ne soient déjà pas titulaires. Aller plus loin, c'est laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel précaire ou titulaire, c'est faire du contrat et de la précarité la voie principale et bientôt quasi unique de recrutement. Défendre le recrutement de personnel statutaire, c'est à l'inverse défendre l'égalité d'accès aux emplois publics, d'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général, qui tout autant qu'ils les protègent, sont des garanties d'égalité de traitement pour les usager-es.

Remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale

Le projet de loi prévoit en effet de mettre fin aux régimes dérogatoires mis en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions.

Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...

Tout est fait dans ce projet de loi pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent. ■

Fédération Syndicale Unitaire - www.fsu.fr





SA DÉCLINAISON À JEUNESSE & SPORTS

EN 5 QUESTIONS, SI LE PROJET DEVAIT RESTER EN L'ÉTAT

MOBILITÉ :

« J'ai demandé ma mutation, comment sera-t-elle étudiée ? »

■ **Aujourd'hui** : en l'absence de barème pour les mutations à Jeunesse et Sports, les commissaires paritaires sont les garants du respect du droit à mobilité de chacun. Ils limitent le pouvoir des chefs de service en matière de recrutement (choix des candidats, opposition à mobilité car sous-effectifs) et s'assurent que le profil de l'agent ainsi que sa situation personnelle sont bien pris en compte. Ils interviennent pour que les dates des mutations correspondent à la réalité des services/établissements/fédérations.

■ **Demain** : seule l'administration gèrera la mobilité des personnels. Les élu-es n'auront plus de regard sur les projets de mouvement. C'est la porte ouverte à tous les travers et passe-droits...

AVANCEMENT :

« J'aurais dû changer d'échelon ou de grade mais je n'ai pas été promu-e... Comment contester ? »

■ **Aujourd'hui** : je peux contester auprès de l'administration et demander l'intervention des élu-es lors de la CAP, pour tenter d'être rétabli-e dans mes droits. A Jeunesse et Sports, la DRH entend généralement les demandes portées par les commissaires paritaires en cas d'erreur dans la situation administrative de l'agent et, s'il aurait dû être promu au barème, elle procède a posteriori à une promotion supplémentaire (avec effet rétroactif).

■ **Demain** : la CAP ne pourra être saisie que si un Recours Administratif Préalable Obligatoire a été fait; la justice administrative devra donc être saisie avant toute possibilité d'examen. Mais l'administration donnera-t-elle les armes aux collègues pour contrer ses propres décisions ??? D'ailleurs comment seront-ils informés ?

CONDITIONS DE TRAVAIL :

« Mes conditions de travail se dégradent... Que faire ? »

■ **Aujourd'hui** : je peux remplir les registres et saisir le CHSCT de mon service/établissement qui peut diligenter une enquête et remettre des préconisations pour régler la situation.

■ **Demain** : la fusion des CHS et des CT va distendre les liens de proximité et l'ensemble des représentants ne sera pas formé au traitement de ces situations. Par ailleurs, les ordres du jour seront aux seules mains de l'administration qui choisira les sujets qu'elle veut aborder.

« MÉRITE » :

« C'est une bonne nouvelle de reconnaître le mérite par le salaire »

■ **Aujourd'hui** : avec PPCR, les organisations syndicales ont réussi à limiter les discriminations dans le déroulé des carrières, grâce au rythme (presque) unique d'avancement pour tous les agents. Appréciée localement par des hiérarchies qui ne connaissent souvent rien aux réalités des métiers JS, cette notion de mérite est souvent galvaudée pour récompenser, via les indemnités, les agents les plus dociles et non ceux qui, très investis dans leurs missions, sont peu présents dans les bureaux.

■ **Demain** : sur des critères dont on ignore tout, la performance des personnels JS sera mesurée pour les classer et, en fonction de quotas, majorer ou minorer une partie de leur salaire qui serait partitionné en deux, avec une part fixe et une part variable... Un système qui a montré ses limites aux États Unis et sur lequel ils sont revenus...

SANCTIONS :

« On me reproche des actes, des paroles... Qu'est ce que je risque ? »

■ **Aujourd'hui** : procédure très rare à Jeunesse et Sports, un chef de service ou d'établissement peut faire un rapport contre un agent. Après vérification par la DRH ministérielle, suivant la gravité, une procédure disciplinaire peut être engagée et les élu-es du personnel y ont un rôle important à jouer.

■ **Demain** : le supérieur hiérarchique direct pourra proposer une sanction et suspendre pendant trois jours les agents. L'arbitraire et la fin d'une « présomption d'innocence »... sont à l'ordre du jour... Il suffira d'être en conflit avec un sa hiérarchie pour courir ce risque ! Cette sanction sera inscrite au dossier administratif.

LES RÉFORMES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Près de deux ans après la nomination de M. Blanquer au ministère de l'Éducation Nationale, où en sommes-nous de la politique éducative et de la transformation du système éducatif ?

M. Blanquer avait annoncé qu'il ne serait pas le ministre des grandes réformes et qu'il ne donnerait pas son nom à une nouvelle loi. Pourtant, un retour non exhaustif et non hiérarchisé sur ces réformes et dispositifs permet de mesurer l'ampleur des transformations dans des orientations qui masquent l'idéologie et la visée globale, grâce à une stratégie de modification par touches successives :

IL N' Y AURA PAS DE LOI BLANQUER

Le Point 25/05/2017



- La rentrée en chantant.
- L'assouplissement de la réforme du collège (réintroduction des langues anciennes, assouplissement des EPI, classes bilangues, révision du DNB).
- Ecole à 4 jours.
- Introduction de nouveaux fondamentaux à rebours de l'esprit et des orientations du socle : lire, écrire, compter, respecter autrui.
- Réforme du lycée.
- Réforme du baccalauréat.
- Réforme des programmes de la voie générale et technologique.
- Parcoursup et les deux professeurs principaux.
- Réforme de l'orientation.
- Réforme de la voie professionnelle.
- Réforme des programmes de la voie professionnelle.
- Prescriptions tous azimuts sous couvert scientifique et notamment les neurosciences.
- Installation d'un comité scientifique.
- Entrée, imposition d'associations dites complémentaires de l'école sous couvert d'expérimentations comme notamment « pour l'école » (anciens amis du ministre).
- Évaluations des élèves en primaire, à l'entrée au collège, à l'entrée en seconde.
- Création des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) pour mettre en réseau les AESH.
- Réintroduction du mérite dans la gestion des carrières ou dans les primes (REP+).
- Mutualisation des académies (la fusion des académies n'étant plus à l'ordre du jour à l'exception de la Normandie).
- Devoirs faits.
- Suppressions de postes.
- Baisse du nombre de postes aux concours.
- Imposition de deux heures supplémentaires non refusables.
- ...

Sans compter les impacts et dispositifs pour l'EPS (suppression de l'enseignement d'exploration et de complément, refus d'un enseignement de spécialité, création de mentions complémentaires dans la voie professionnelle, refus de révision du DNB pour l'EPS, expérimentation de « cours le matin, EPS et sport l'après-midi », baisse des horaires en LP...), l'ensemble de ces réformes organise une école marquée du sceau d'un libéralisme débridé, sous couvert (communicationnel) de lutte contre les inégalités, de liberté de choix, de responsabilité individuelle.

Cette école du tri, de la sélection, tourne le dos au projet d'émancipation de la jeunesse et de la démocratisation de la réussite scolaire. L'impact est très important pour les conditions de travail et d'exercice des enseignants, mais aussi pour les conditions d'études de nos élèves.

LOI BLANQUER « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

Cette loi adoptée début juillet est constituée d'un ensemble d'articles, touchant à des degrés divers, le système éducatif. Elle reste largement contestée et rejetée par l'ensemble des organisations syndicales



CONCLUSION

L'ensemble des mesures, d'apparence disparates, dessinent un système éducatif dont on perçoit une volonté de prise en main très forte par le ministère. Le contrôle, l'injonction, la prescription, font office de politique. Nulle part, il n'est question de ce qui est enseigné aux élèves, des conditions dans lesquelles ils sont placés, de la situation des personnels... Les réponses ne sont que structurelles, technocratiques et ne répondent pas aux enjeux face auxquels nous sommes.

La mobilisation se poursuivra dès la rentrée sur l'ensemble des textes d'application.

Lutter pour un autre avenir pour notre école, la Fonction publique, les services publics et la société dans son ensemble nécessite l'engagement de tous et de chacun-e.

■
Benoit HUBERT

JEUNESSE ET SPORTS DANS UN PÔLE ÉDUCATIF ET SPORTIF INTERMINISTÉRIEL

Lors du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports du 18/01/19, la Ministre des sports Roxana Maracineanu, en présence de la représentante du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Fanny Anor, directrice adjointe du cabinet), a annoncé aux représentants des personnels Jeunesse et Sports, la création d'un « pôle éducatif et sportif interministériel ».

Le SNEP FSU, syndicat bi-sectoriel Éducation Nationale et Jeunesse et Sports, se félicite de cette annonce, ayant inscrit la création du pôle éducatif interministériel dans ses mandats depuis 2012, suite à son rattachement au secrétariat général des ministères sociaux (santé + travail + ville) dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat.

Pour autant, il reste beaucoup d'incertitudes et, pour que cette annonce se transforme en actes permettant une véritable amélioration du service public du sport, pour ses usagers comme pour les agents, **il est absolument nécessaire de :**

- sortir de la DRH des ministères sociaux pour intégrer une DRH des ministères éducatifs (MEN+ ESRI+ JS),

- préserver et valoriser les missions statutaires des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports,
- affecter tous les personnels JS au niveau régional, y compris les personnels exerçant actuellement dans les directions départementales interministérielles, sans pour autant qu'ils ne changent de résidence administrative. Les effectifs actuels ne permettant malheureusement pas de reconstituer des services Jeunesse et Sports au niveau départemental, ces personnels JS pourraient avoir des bureaux dans les DSDEN et exercer prioritairement leurs missions sur le département, ce qui permettra de conserver la proximité avec un maillage du territoire.

Le SNEP-FSU continuera de défendre son projet dans la période de concertation qui s'ouvre.

Ce combat est d'autant plus important que la gouvernance du sport se modifie et que de nouveaux équilibres se mettent en place. En témoigne la cérémonie des vœux du sport français, qui a eu lieu le 24/01/19 à la maison du sport français (locaux du CNOSF). Pour la



1^{ère} fois, la ministre des sports a présenté ses vœux conjointement avec le président du comité olympique et la nouvelle présidente du comité paralympique. Devant les dirigeants des fédérations et leurs sponsors, en présence de parlementaires et autres personnalités, ils ont formulé le même vœu : « mieux faire ensemble ».

Dans ce contexte, avoir un ministère fort et un réseau Jeunesse et Sports qui fonctionne (à nouveau) est une nécessité ; le SNEP-FSU y travaille ! ■

Gwénaëlle NATTER

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LES MINISTRES JS ET EN



Quelques jours après cette annonce, grâce à une interview conjointe publiée dans la presse, les ministres des Sports et de l'Éducation Nationale dévoilaient leur vision des collaborations possibles, évoquant notamment l'accès aux métiers du sport (BTS sport, campus professionnels, ...) et la place du sport à l'école. **Pour en savoir + :** lire la lettre ouverte aux président de la République et aux élus de la nation du 08/02/19 ainsi que nos communiqués du 14/02/19 et du 06/06/19 sur « cours le matin, EPS et sport l'après-midi »

- http://www.snepsfu.net/actualite/lettre/2019/20190208_snep-fsu_a_m.le%20president_de_la_republique.pdf
- http://www.snepsfu.net/actualite/com2p/2019/20190214_cours_le_matin_sport_l_apres_midi.pdf
- http://www.snepsfu.net/actualite/com2p/2019/20190606_CP.pdf

Quelques mois plus tard, la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 confirmait le rapprochement de Jeunesse et Sports avec l'Éducation Nationale et le transfert au MEN des missions aujourd'hui exercées au sein des DRDJSCS et des DDCS en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative d'autre part avec, pour objectif de les revoir et les repositionner notamment au service de la mise en œuvre du Service National Universel* !

D'une manière générale, ce texte est très mal écrit sur la partie « Jeunesse et Sports » et on peut en faire 2 lectures diamétralement opposées. Et à ce jour, personne ne peut savoir ce qui nous attend !

1 / Avec toute la prudence et la réserve à y apporter, cette annonce peut répondre favorablement à la demande des syndicats JS de quitter les ministères sociaux pour rejoindre un « pôle éducatif et sportif interministériel » et ainsi sauver le Ministère des Sports, ses missions et ses agents => cf. dossier et articles sur le pôle éducatif dans nos bulletins SNEP-FSU et sur notre site internet

2 / Une lecture pessimiste de la circulaire, en lien avec les attaques que nous subissons depuis plusieurs mois (voire +), peut faire penser que les missions et personnels JS seraient éclatés et que le Ministère disparaîtrait.

C'est pour éviter ce scénario catastrophe que l'intersyndicale JS (UNSA/FSU/CGT) maintient la pression. Il s'agit en effet de montrer à nos interlocuteurs que nous ne sommes pas dupes et que nous ne lâchons rien tant que nous n'avons pas obtenu des assurances sur le maintien d'un service public du sport s'appuyant sur la richesse du ministère JS, ses missions et ses personnels. ■

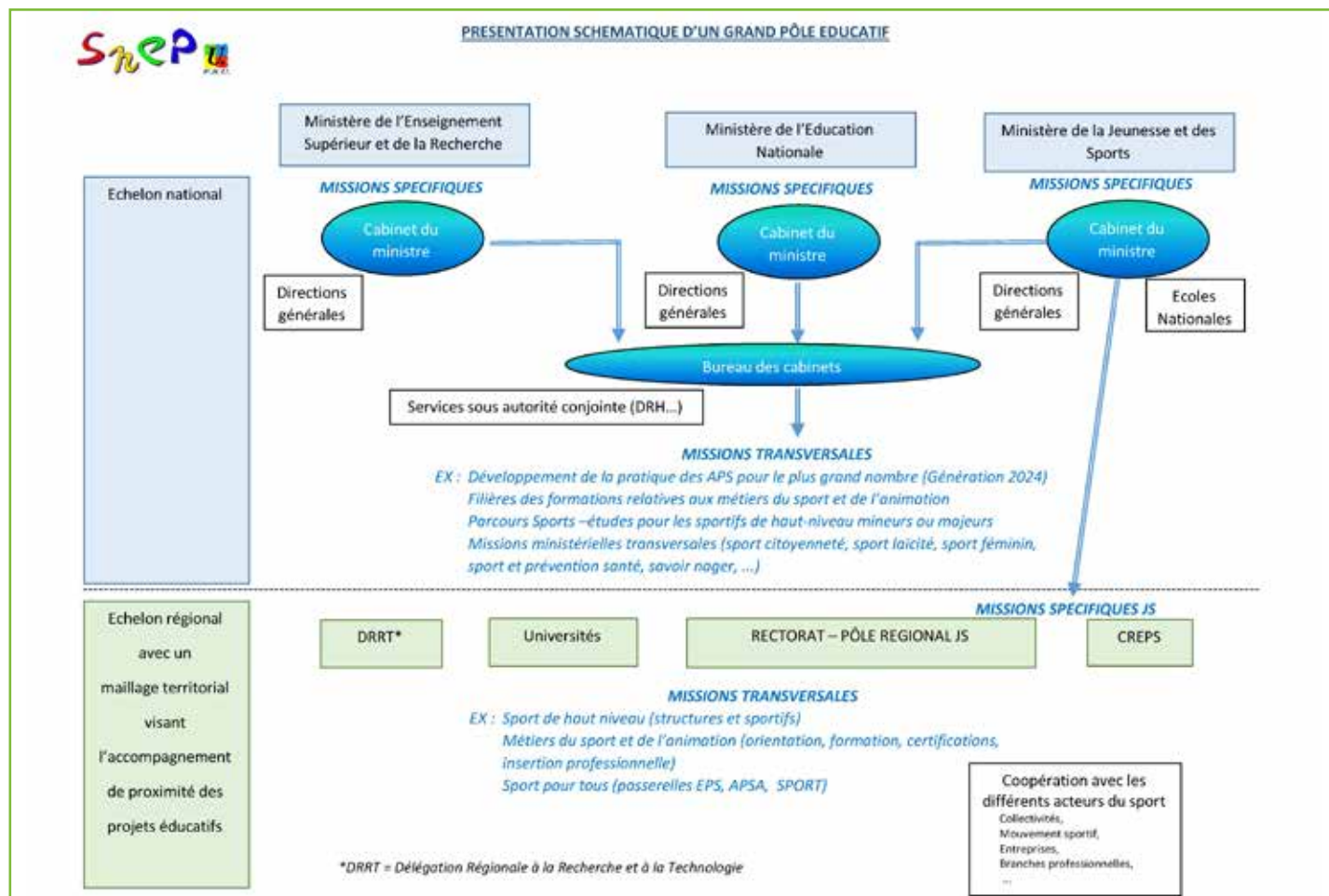
Gwénaëlle NATTER

*Le Service National Universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3^{ème}, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LE SNEP-FSU

Le SNEP-FSU se situe aux convergences des différentes politiques sportives : EPS, sport scolaire et sport dans la société. Ainsi, le SNEP-FSU a, de longue date, joué un rôle pro actif avec des propositions d'organisation du sport en France.

Pour rappel, le dossier central du bulletin sport d'avril 2018 (http://www.snefsu.net/mjs/docs/20180417_pole_educatif_dossier_bull_sup953.pdf) présentait déjà notre contribution pour la création d'un le pôle éducatif, avec notamment le schéma ci-après :



Depuis, nous avons poursuivi notre réflexion, prenant en compte l'évolution du contexte. Si les missions JS vont évoluer, notamment au regard de la responsabilisation des fédérations et de l'apparition de l'Agence Nationale du Sport* qui est chargée des missions historiques du ministère (sport de haut niveau et sport pour tous), la proposition d'organisation présentée ci-dessus reste d'actualité : un ministère sport ou jeunesse et sports de plein exercice, des missions spécifiques JS, des équipes JS travaillant dans des entités JS au sein des services de l'Éducation Nationale, des coopérations entre ministères et avec les autres acteurs du sport (qu'ils soient intégrés à l'agence ou pas, ...), des équipes projets où tous les PTP ont une place, qu'ils soient CAS, CTS (statut actuel ou modifié) ou formateurs, qu'ils interviennent sur des missions de développement du sport, sur le régalié (sécurité) ou sur la formation/certification. De plus, ce projet répond aux exigences de l'intersyndicale JS**.

L'Agence Nationale du Sport a été créée en dépit de nos mises en garde, d'un vote unanime « contre » en CTM JS et des réserves portées par le Conseil d'État. Il s'agit désormais de limiter son champ d'intervention (cf. amendements des parlementaires au projet de loi qui devrait donner une assise légale à ce GIP) pour que l'agence, si elle devait perdurer, intervienne en complémentarité du Ministère, et non en concurrence avec lui.

****Les mandats de l'intersyndicale JS (SNAPS-UNSA, SEP UNSA, A&I-UNSA, SNEP-FSU, EPA-FSU, FERCGT) sont :**

- 1 Que les missions éducatives JS et les équipes régionales JS se reconstituent dans les actuels rectorats, dans des services dédiés et identifiés, sous la direction d'un délégué régional JS ;
- 2 La réouverture immédiate du concours de Professeur de Sports ;
- 3 Que les CTS soient affectés au sein de ces équipes régionales dans les rectorats et établissements JS du pôle éducatif ;
- 4 Que les pôles formation certification JS, de même que les collègues en charge des problématiques d'emploi sportif ou socio-éducatif, soient maintenus dans les délégations régionales JS et non pas intégrés au sein de services mutualisés ;
- 5 Que des formateurs soient affectés dans les CREPS et mis en réseau avec leurs collègues des rectorats ;
- 6 Que la DGRH du MENJ assure la gestion de la totalité des personnels exerçant dans le périmètre JS ;
- 7 Que tous les services conservent un lien direct avec les ministres de tutelle.

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LE SNEP-FSU, SA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Dans un contexte de réforme et de nouvelle gouvernance du sport, la Direction des Sports a engagé plusieurs chantiers, dans le cadre des circulaires relatives à la transformation des administrations centrales et de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE). Elle a proposé à tous les syndicats JS d'y contribuer. Dans la continuité de ses actions, le SNEP-FSU a saisi cette opportunité pour construire des propositions relatives à l'organisation (missions, moyens, ...) du Ministère des sports au sein du pôle éducatif. Dans le cadre de ces propositions, le SNEP-FSU souhaite réaffirmer les missions et compétences incontournables du ministère et mettre au débat des propositions d'organisation future qui mettent en avant l'expertise des personnels au service de politiques publiques du sport. Voici une tentative de contribution au débat ...

Selon la ministre des sports, il faut placer le service public là où est le sport, c'est à dire partout. Dans cette perspective, le SNEP-FSU propose de créer une **administration de mission (de service public)**

axée sur 3 grands champs d'action publique : le sport dans la société, le sport et l'environnement, le sport dans l'économie.

Dans la projection d'un rapprochement avec l'Education Nationale, l'affichage d'une politique publique Jeunesse et Sports dans des **missions spécifiques à dimension éducative** doit permettre de maintenir des **directions opérationnelles** dans un fonctionnement interministériel qui prévoit de fusionner les services liés aux fonctions supports.

Concernant les missions spécifiques « SPORT », il nous semble nécessaire de prévoir :

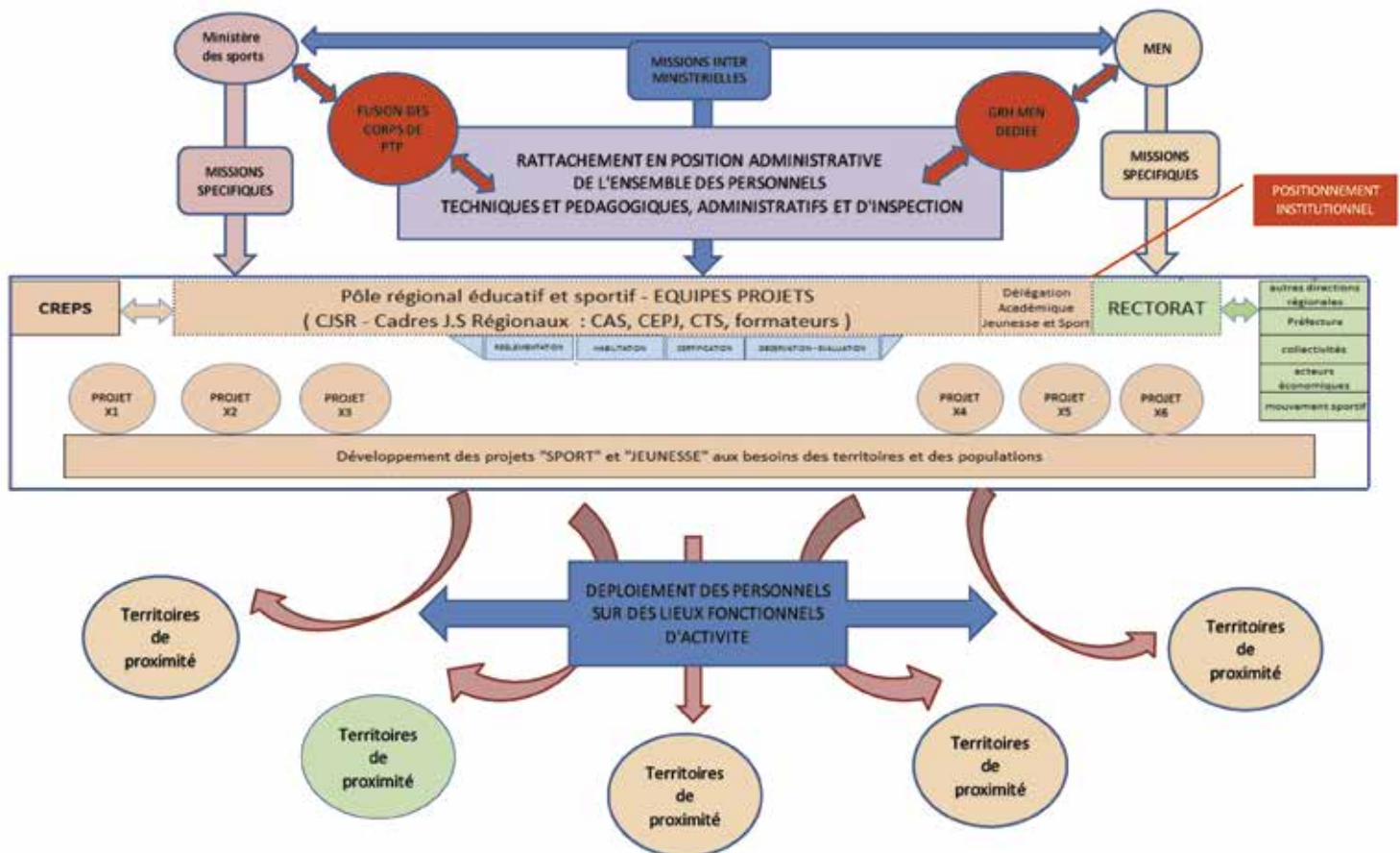
- une **DNO** identifiant les axes de développement d'une politique publique dans les territoires et dans des champs opérationnels bien définis selon les besoins diagnostiqués avec les acteurs locaux,
- un **renforcement des effectifs** (a minima un maintien),
- un **fonctionnement en mode « projets »** de la Direction des Sports ; à ce titre, la contribution du

SNEP-FSU (à retrouver sur notre site internet) est un projet inédit et innovant, qui permet à chaque agent de retrouver son positionnement et sa fonction,

- le maintien d'un **ministère de plein exercice** et d'un **CTM spécifique JS**,
- la création de **3 BOP** dédiés : crédits d'intervention SPORT, crédits d'intervention JEP(VA), rémunération des personnels exerçant dans le périmètre JS,
- une concertation sur l'organisation de la délégation académique.

Dans ce nouveau contexte, le SNEP-FSU revendique la création d'un pôle éducatif et sportif Jeunesse et Sports au sein du rectorat, auprès duquel les personnels techniques et pédagogiques JS, administratifs et d'encadrement seraient administrativement rattachés, territorialement chargés de missions sur des lieux fonctionnels délégués, gérés par les services RH de l'Education Nationale au même titre que le seront les personnels des établissements et de la centrale.

PROPOSITION DE MODÉLISATION DU PÔLE ÉDUCATIF AU NIVEAU RÉGIONAL :



Avec cette proposition, qui semble avoir retenu l'attention du Directeur des Sports et des autres syndicats JS, le ministère serait repositionné en une administration de projets, qui perdurera quel que soit le devenir de l'Agence Nationale du Sport. Dans son fonctionnement, les agents de la Centrale, des services territoriaux et des établissements travailleraient ensemble, dans des équipes projets composées de CAS, FOR, CTS, CEPJ, en lien avec les inspecteurs IJS et les personnels administratifs.

Dany BARBOZA

LA FILIÈRE DES FORMATIONS JEPS EN QUESTION...

Les missions emblématiques du ministère relatives au sport de haut-niveau et au développement des pratiques transférées à l'agence nationale du sport, il ne restait plus à notre tutelle que la mission de formation constituée par les diplômes JEPS... Eh bien, que nenni ! (expression un peu désuète héritée de l'époque médiévale qui veut dire « non... pas du tout »)

NOS DIPLÔMES SACRIFIÉS SUR LE BÛCHER DU LIBÉRALISME

Trop de réglementations, trop de qualifications, émiettement et manque de lisibilité, pas d'adaptation de la formation aux réalités de l'emploi...

Voilà les constats avancés par notre Ministère pour ouvrir le chantier de la « proportionnalité réglementaire » en cohérence avec la réforme de la formation professionnelle et la directive européenne visant à réduire le nombre de professions réglementées.

Un bouleversement total de la formation aux métiers du sport est à venir ! Les travaux sont déjà lancés dans une opacité réelle. En attendant un exposé approfondi sur ce sujet, voici quelques éléments récupérés auprès de différents acteurs :

- des concertations resserrées de chaque filière ont eu lieu ; elles visent à identifier le bien-fondé d'une réglementation sous le seul prisme de la sécurité, discipline par discipline
- la question est posée de la possibilité de permettre aux diplômes fédéraux d'encadrer professionnellement
- une volonté est affichée de réduction de la durée et des coûts des formations, avec un resserrement sur les seules compétences liées à la sécurité
- la démarche avance sur fond de lobbying du sport commercial de masse, sous le prétexte habituel que nos éducateurs sont trop formés par rapport à leur activité réelle (!)
- l'environnement spécifique resterait réglementé.

Le SNEP-FSU défend des diplômes JS qui garantissent, outre la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi qu'une expertise péda-



gogique, des compétences de gestion, de développement, d'innovation. C'est un gage d'insertion professionnelle viable, de qualité des prestations et d'accompagnement de l'évolution des pratiques.

Le SNEP-FSU ne peut accepter la précarisation des éducateurs sportifs et leur sous qualification. Le sport ne doit pas devenir uniquement un produit de consommation. Nos formations doivent garantir un niveau de prestation respectant l'intégrité du pratiquant et suscitant un engagement de sa part.

Sans formation, le Ministère ne sera plus ! C'est pourquoi le SNEP FSU a initié une rencontre avec le cabinet de la Ministre sur ce sujet. ■

Frédéric MINIER

PROPORTIONNALITÉ RÉGLEMENTAIRE : L'AUDIENCE DU SNEP-FSU AVEC LE CABINET DE LA MINISTRE DES SPORTS (15/02/19)

Ayant appris que, depuis plusieurs semaines, des groupes de travail étaient réunis en urgence et en catimini (plus de 80 réunions - 1 par discipline - avec un nombre très restreint d'invités), dans le cadre d'un chantier sur la « proportionnalité réglementaire » lancé par le Ministère des Sports, le SNEP-FSU est aussitôt intervenu pour défendre les formations et diplômes JS.

Le SNEP FSU a ainsi initié une intervention intersyndicale sur le sujet lors du Comité Technique Ministériel (CTM) JS du 18/01/19, puis demandé une audience auprès du cabinet de la ministre des sports qui nous a reçu (le 15/02/19) et enfin obtenu qu'une réunion avec l'ensemble des syndicats JS soit organisée (21/03/19).

Laurent Cellier, conseiller « stratégies et transformations » qui pilote ce dossier, s'est voulu rassurant.

Pour lui, il s'agit bien d'un chantier réglementaire et pas d'un chantier sur les formations, contrairement aux informations qui remontent de certains participants à ces réunions. L'objectif serait de faire intégrer dans le Code du sport certaines définitions (APS et sécurité) et de revoir l'annexe 2.1 sur les prérogatives pour passer d'une entrée par diplôme à une entrée par activité. Il serait aussi question de contrôler la moralité des bénévoles (en renforçant la place des fédérations par rapport à leurs responsabilités sur les bénévoles qui encadrent). La filière JEPS ne serait pas mise en cause.

Le SNEP-FSU a fait part de son analyse et de ses craintes. Le représentant du ministère a reconnu que la simultanéité des chantiers en cours (CAP 2022 et Organisation Territoriale de l'État, création de l'Agence du Sport, loi de 2018 pour choisir son avenir professionnel, questionnements sur le modèle économique des formations professionnelles des établissements JS, projet de transférer à l'organisme « France Compétences » la responsabilité d'inscrire ou pas les diplômes au RNCP, ...) est source d'inquiétudes pour les personnels.

Le SNEP-FSU, qui revendique le maintien d'un service public de formation (seul garant de la sécurité, de la qualité éducative et de l'égalité) va continuer de suivre ce dossier de près. ■

Jean KANAPA, Luc NIKONOFF,
Dany BARBOZA, Gwénaëlle NATTER

RÉSULTATS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018, les élections professionnelles se sont déroulées pour la 2^e fois simultanément dans les trois versants de la fonction publique (État, territorial et hos-

pitalier), ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste, d'Orange et des agents publics d'autres organismes, permettant de déterminer la représentativité syndicale au niveau national au sein de la fonction publique.

Les résultats cumulés sur l'ensemble de la Fonction publique montrent que la FSU progresse en nombre de voix à l'État, comme à la Territoriale, confortant ainsi sa représentativité.

Pour la FSU, la baisse persistante de la participation à ces élections doit interroger les modalités et conditions de vote. Il est nécessaire de mettre en place des bureaux de vote sur les lieux de travail, quelles que soient les modalités retenues, et de faciliter le vote des contractuels qui n'ont pu que faiblement participer à ce scrutin.

Pour autant, le fait que la moitié des agent-es aient participé à ces scrutins montre leur attachement au rôle que jouent les instances paritaires et conforte les organisations syndicales et les représentant-es du personnel dans la défense de leurs conditions de travail, de leurs salaires, de leurs déroulements de carrière, mais aussi dans la défense et la valorisation de leurs métiers et missions.

Alors que le gouvernement n'a eu de cesse de marginaliser les organisations syndicales et que le dialogue social est surtout devenu un « monologue », les personnels ont montré leur attachement à la Fonction publique. Le gouvernement doit l'entendre comme tel !

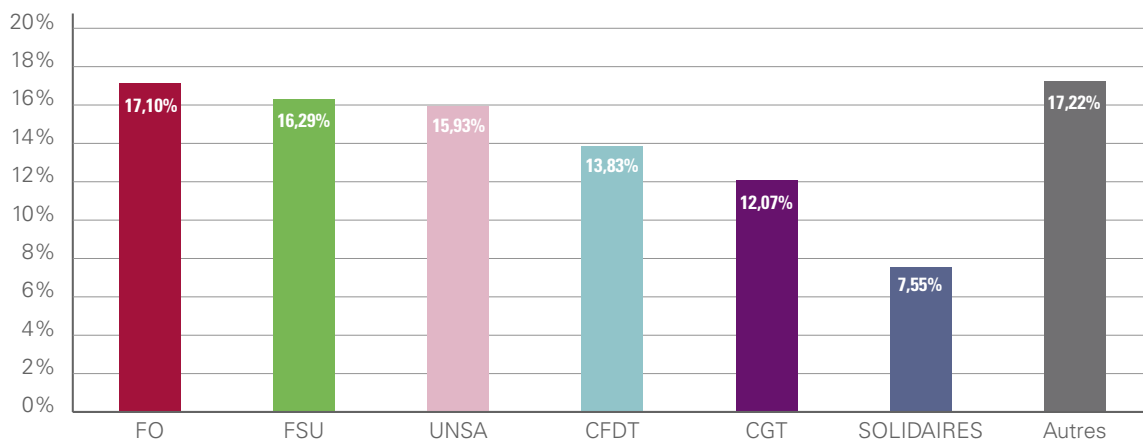
La FSU reste engagée au quotidien avec toutes et tous les agent-es pour conforter le rôle de la Fonction publique et de ses agent-es. ■



© ra2 studio

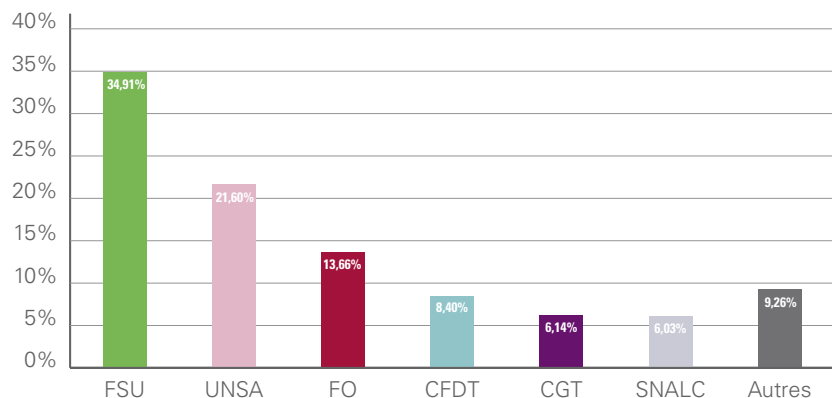
DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (FPE), LA FSU PROGRESSE

Plus de 2,2 millions d'agents de la FPE (ministères et établissements publics rattachés) étaient appelés à prendre part aux élections professionnelles de 2018. La FSU progresse en voix et en pourcentage. Elle conserve sa 2^{ème} place, derrière FO (idem 2014) et gagne au passage un siège supplémentaire au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. ■



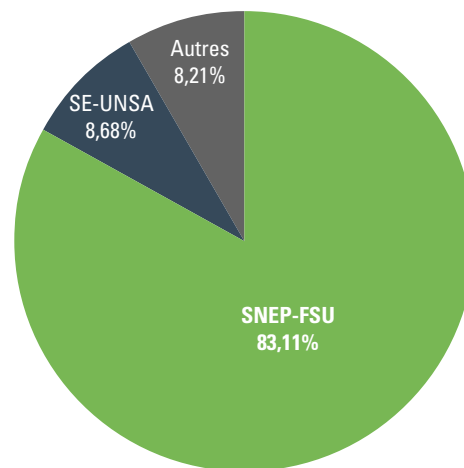
À L'ÉDUCATION NATIONALE, LA FSU EST CONFORTÉE

1,2 million de personnels ont été appelés à voter pour élire leurs représentants pour les 4 prochaines années, dans diverses instances consultatives du Ministère de l'Éducation Nationale.



Au Comité Technique Ministériel (CTM), la FSU reste la 1^{ère} organisation syndicale, avec 34,71% des suffrages exprimés (6 sièges), devant l'UNSA (4 sièges), FO (2 sièges), la CFDT (1 siège), la CGT (1 siège) et le SNALC (1 siège). Ces résultats permettront à la FSU de continuer de disposer d'une représentativité incontestable pour peser sur la politique éducative (postes/réformes/personnels...).

Concernant la **CAP nationale des professeurs d'EPS**, le SNEP-FSU reste très majoritaire avec **83,11 %**. Nous gagnons un siège par rapport au scrutin de 2014 et **remportons tous les sièges (9 sur 9)**.



À JEUNESSE ET SPORTS, LA FSU GAGNE UN 3^{ème} SIÈGE AU CTM JS !

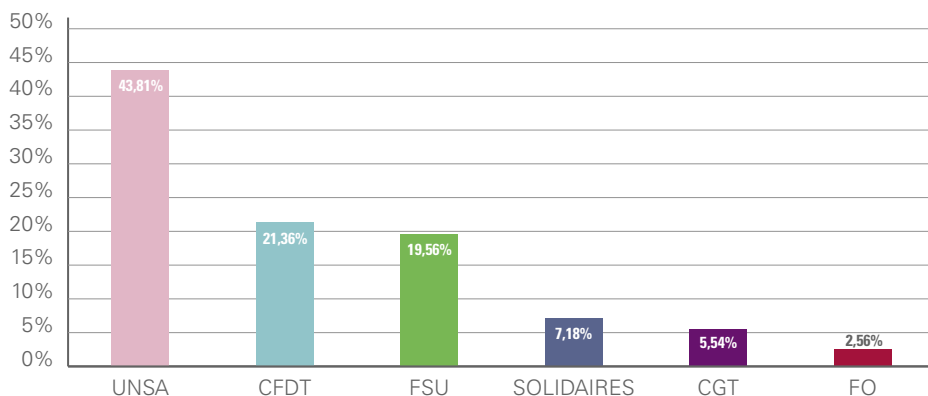
Malgré les conditions désastreuses d'organisation du vote par l'administration, un corps électoral en baisse de 558 agents et un nombre de suffrages exprimés en baisse de 485 (le taux de participation passe de 60,55% à 56,14%), la FSU conserve un nombre de voix identique aux précédentes élections de 2014 et 2016 (en valeur absolue) et voit sa représentativité augmenter (+3 points).

Au final, l'UNSA obtient 43,81 % des voix ; elle perd 7,2 points et passe de 9 à 7 sièges. Avec 21,36 %, la CFDT conserve ses 3 sièges.

La FSU obtient 19,56 % des voix, passant de 2 à 3 sièges. SUD Education (Solidaires JS), qui a vu le jour en 2018, entre au CTM avec 7,18 % des voix et 1 siège. La CGT, avec 5,54 % des voix, conserve 1 siège. FO n'obtient aucun siège au CTM

Avec ce résultat, le SNEP-FSU se voit conforté dans ses orientations pour l'avenir du sport en France et la défense des spécificités Jeunesse et Sports. Le SNEP-FSU remercie l'ensemble des collègues qui ont voté et des militants qui ont œuvré à ce succès.

Le nombre de nouveaux adhérents au SNEP, depuis septembre 2018, est sans conteste un signe positif supplémentaire qui montre que nous sommes sur la bonne voie. Le combat se poursuit, restons mobilisés !



À VENIR... ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019

La DRH des ministères sociaux ayant été incapable d'organiser les CAP pour les personnels techniques et pédagogiques JS en même temps que les autres scrutins, les élections pour les CAP des PS/CTPS/CEPJ ont été reportées au dernier trimestre 2019.

Concernant le CAP des PTP Sport, EPA-FSU n'ayant pas accepté nos propositions pour faire une liste commune, c'est une liste 100% SNEP-FSU qui sera constituée pour ce scrutin.

Concernant les PTP Jeunesse, nous appelons naturellement tous les syndiqués du SNEP-FSU à convaincre, là où ils se trouvent, leurs collègues CEPJ à voter pour la liste EPA-FSU en décembre 2019, l'objectif étant bien évidemment le renforcement global de la FSU.

APPLIQUER LA CHARTE OLYMPIQUE !

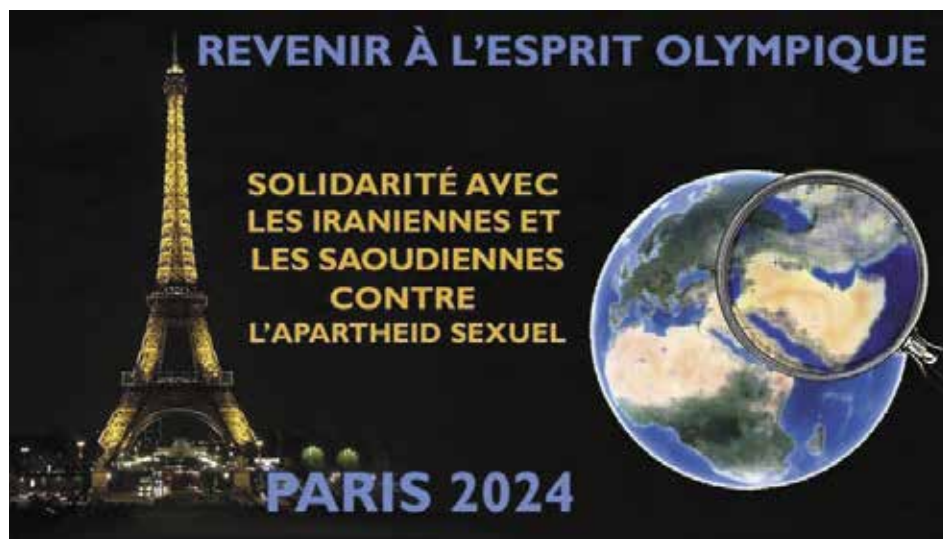
Selon la Charte Olympique, le CIO doit « mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et

femmes ». Pourtant, aujourd'hui encore, 2 pays (Iran et Arabie Saoudite), n'autorisent la participation de leurs ressortis-

santes aux compétitions internationales qu'à la double condition qu'elles soient entièrement couvertes et qu'elles ne participent qu'à des épreuves non-mixtes.

La ligue du droit international des femmes a lancé une pétition, avec le soutien d'un collectif de plus de 90 associations (dont le SNEP-FSU) et plus de 360 personnalités, responsables d'associations, militant.es et sympathisant.es, afin que le COJO Paris 2024 alerte le Président du CIO, sur le caractère incompatible de cet apartheid sexuel avec les principes fondamentaux de l'Olympisme.

Une fois les 2024 signatures obtenues, la pétition a été remise au COJO, au lendemain de la journée Olympique du 23 juin 2019. ■



MENACES SUR LA BOXEUSE IRANIENNE : COMMUNIQUÉ DE LA LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES (19/04/19)

Le 13 avril, à Royan, la première boxeuse iranienne de l'histoire, Sadaf Khadem, s'imposait face à la Française, Anne Chauvin, devant un public de près de 1 500 personnes. Alors que cette victoire aurait dû lui valoir les félicitations de la Fédération de Boxe Iranienne, c'est le contraire qui se produit. Le voyage de retour en Iran de la jeune championne et de son coach, le Français Mahyar Monshipour, vient d'être annulé, leur attaché de presse ayant annoncé à l'AFP qu'ils sont sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Le crime de Sadaf Khadem ? Avoir contrevenu aux lois de son pays qui imposent un strict apartheid sexuel en interdisant aux femmes certains sports dont la boxe. Or, la jeune championne a eu l'audace de s'entraîner en France avec un homme pour coach et, lors de son combat, elle a osé ne pas couvrir ses cheveux, son cou, ses jambes, ses bras, adoptant la tenue normale des boxeuses ! Pis, elle a revendiqué le caractère exemplaire de son combat : « On a

gagné pour les femmes et on doit être fortes partout pour gagner pour les femmes (...) Les femmes peuvent franchir les montagnes si elles le veulent ».

Que devons-nous penser du silence de la Ministre des Sports et des instances sportives françaises ? Et que penser du silence des instances sportives internationales ? Alors que le Ministère de l'Education Nationale vient de lancer un programme de formation des jeunes de la « Génération 2024 » aux valeurs olympiques, pourra-t-il longtemps faire l'économie d'une réflexion sur le non-respect de ces valeurs par certains pays qui seront invités à Paris, notamment l'Iran et l'Arabie Saou-

dite, lesquels imposent l'apartheid sexuel pénalisant principalement les femmes ?

C'est pour dénoncer ce silence que nous avons lancé une pétition à l'adresse du Comité d'organisation des JOP Paris 2024, avec le soutien de plus de 100 ONG françaises et étrangères et de plus de 500 personnalités, militant.es et sympathisant.es, en vue d'atteindre le chiffre symbolique de 2024 signataires. ■



© JEAN-MARIE HERVIO KMSP

SPONSORING ET MÉCÉNAT : L'EFFET PARIS 2024 !

A l'occasion de la cérémonie des vœux communs du mouvement sportif et de la ministre des sports (24/01/19), le CNOSF et le CPSF ont remercié les partenaires qui les ont accompagnés durant ces dernières années, ajoutant que « tous ne trouveront pas forcément de perspectives avec Paris 2024 ». En effet, **seuls les partenaires officiels de l'événement Paris 2024, retenus par le CIO, pourront désormais s'afficher aux côtés des équipes de France olympiques.** C'est notamment le cas lorsqu'un sponsor d'une fédération relève du même champ d'activité (EX : assurance, soda, ...) qu'un partenaire des JOP 2024.

En effet, le CNOSF est dépositaire et garant de l'utilisation des emblèmes olympiques, notamment en ce qui concerne leur exploitation commerciale (drapeaux, anneaux, maximes, ...). En France, ses structures décentralisées (CROS, CDOS, CTOS) bénéficient de ce privilège.

Or, comme le stipulait la convention signée par le CNOSF avec le CIO lors de la candidature de Paris 2024, c'est le COJO, créé depuis, qui devenait au 01/01/19 le seul dépositaire en

France... ce qui pourrait **remettre en cause les partenariats privés signés par le CNOSF et le Mouvement Olympique et Sportif** dans son ensemble. Ces conventions, pour la plupart pluriannuelles, pourraient ainsi devoir être dénoncées comme une exploitation commerciale des propriétés du CIO, surtout si le partenaire privé ne fait pas partie de la liste de ceux du CIO ou du COJO. Le mouvement olympique et sportif pourrait donc perdre une partie de ses ressources privées de « sponsoring ».

Le CIO ira-t-il jusqu'à remettre en cause certaines conventions notamment de mécénat ?

Des juristes recrutés par le COJO devront, entre autres, faire le ménage.

S'agissant du **sport scolaire**, l'UNSS s'est largement impliquée dans la candidature de Paris, y compris en envoyant une délégation à Lima pour faire la démonstration de l'engouement de la jeunesse française. 10 000 places de bénévoles au moment des Jeux ont été mises en perspective par le comité de candidature puis par le COJO, pour les jeunes formés par l'UNSS au travers du projet « génération res-

ponsable » (= les jeunes officiels de l'UNSS). Si les places de bénévoles promises par le COJO demeurent d'actualité, encore faudra-t-il le vérifier au fil du temps. Mais une chose est sûre, il ne sera pas possible pour ces jeunes de s'afficher « jeunes officiels », puisque cela fait référence au programme génération responsable, soutenu par la MAIF, partenaire historique de l'UNSS, et là... chasse gardée !!!

En effet, le CIO vient de signer un contrat avec un groupe mondial d'assurances pour 2021-2028, l'intégrant ainsi dans la liste de ses partenaires TOP, qui bénéficient de droits et avantages de marketing mondial exclusifs au sein de leur catégorie de produits définie. **La MAIF devra rester invisible et nos jeunes officiels porter un autre nom...**

A l'heure où on demande aux fédérations de changer leur modèle économique, en cherchant à développer de nouvelles ressources pour pallier le désengagement de l'Etat français, tout en leur faisant espérer un « effet Paris 2024 », celui-ci n'était sans doute pas le plus attendu ! ■

Bernard PHILIPPE et Nathalie FRANÇOIS

PARIS 2024 : LES ENJEUX SOCIAUX

Le SNEP-FSU, invité, a participé au colloque organisé par la CGT sur ce thème, le 16/01/19.

La séquence consacrée à la charte sociale dont la FSU est cosignataire, a permis de vérifier le point de vue partagé que nous avons avec la CGT sur cette question. Une approche sociale globale qui concernera 250 000 emplois doit naturellement intégrer le lien avec Pôle Emploi, l'adaptation et le renforcement des forma-

tions (un doublement de celles-ci en 10 ans est nécessaire), un poids supplémentaire des moyens de l'inspection du travail, le rôle de l'économie sociale et solidaire (25% des marchés à attribuer étant notre demande), ainsi que la liberté de circulation sur les différents chantiers pour les militants syndicaux désignés (liste non exhaustive). La vigilance doit être de mise pour faire en sorte que financièrement, la notion de « moins disant », si usuelle pour l'attribution d'un marché, n'obère pas l'indispensable « mieux disant social » pour lequel nous militons avec d'autres.

La séquence sur la gouvernance du sport (avec la participation du COJO, de la mairie de Paris et du CNOSF) était moins intéressante, car elle n'apportait rien de nouveau sur ce que nous connaissons. Elle nous a donc laissés sur notre faim car, une fois les phrases d'usage convenues, on oublie, en terme d'héritage, le développement de l'EPS à l'école où toute la jeunesse est présente et le sport scolaire. Quant au sport pour tous, on se contente de répéter à satiété le nécessaire accroissement de 3 millions de quelque chose de « supplé-

mentaire », sans que l'on sache toujours s'il s'agit de pratiquants ou de licenciés. Il faudra être autrement démonstratif pour nous convaincre, par des actes forts et pérennes, et non par ce qui se décline de plus en plus quotidiennement par la casse organisée du Service Public National du Sport. ■

Michel ROTENBERG et Pierre-Yves DORÉ



Dessin issu de la plaquette de présentation de la CGT, organisatrice du Colloque

PARIS 2024 : FAISONS LE BILAN

A 5 ans des jeux, le comité de veille et d'étude des JOP 2024 s'est réuni pour réaliser un premier bilan de la stratégie « héritage ». Les actes sont-ils à la hauteur des discours et des engagements ?

Dans une lettre ouverte du 21/06/19, le comité fait le point sur l'héritage pour le sport, l'EPS à l'école, le sport scolaire, les équipements sportifs.

Pour la consulter, RDV à la page « Paris 2024 et ESI » du site internet du SNEP-FSU : http://www.snepfsu.net/outils/sport_esi.php ■

POINT SUR LES EFFECTIFS

Depuis plusieurs mois, le SNEP-FSU ne cesse de rétablir certaines vérités concernant le nombre de personnels JS, leur répartition et leur évolution dans le temps. En effet, certaines annonces concernant les réductions d'effectifs et les projets de réformes en cours semblent s'appuyer sur des données non conformes à la réalité. Le SNEP-FSU fait ici le point sur les effectifs JS, au regard des tableaux fournis chaque année par la DRH aux élus du personnel.

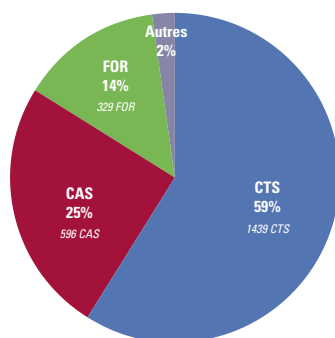
LES PROFS DE SPORT ET CTPS SPORT

S'agissant des PTP sport, au 31/12/18, la DRH en recense 2 592 mais, si on retire les agents qui n'exercent plus leurs fonctions au sein du ministère des sports (détachement, disponibilité, congé parental, congé maladie, ...), ce sont **2 424 PS et CTPS** sport qui mettent en œuvre la politique du ministère des sports. 1 439 exercent les fonctions de CTS, 596 celles de CAS et 329 sont formateurs (FOR).

Le chiffre de 1 600 CTS, souvent annoncé, inclut les agents qui ne sont ni prof de sport (PS) ni CTPS, mais sont embauchés sous contrat PO/HN. Venant du privé, de collectivités ou d'autres ministères, ils ne figurent pas dans les effectifs du Ministère des Sports, contrairement aux agents du Ministère des Sports qui appartiennent au corps des PS ou CTPS, qu'ils réintègrent à l'issue de leur contrat PO/HN.

Concernant l'évolution des effectifs, le nombre de CTS est resté stable ces 10 dernières années, tout comme celui des formateurs, tandis que le nombre de CAS a diminué de 32 % entre 2008 et 2018. ■

	Nombre PS	Nombre CTPS	TOTAL
CAS	566	30	596
CTR	473	11	484
CTN	618	55	673
DTN	35	22	57
EN	199	26	225
ENS	90	20	110
FOR	193	26	219
Autres	27	33	60
TOTAL	2199	223	2424



L'ENSEMBLE DES PERSONNELS JS

Lors des élections professionnelles de décembre 2018, le corps électoral (= personnels ayant le droit de voter pour le Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports, c'est-à-dire l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques, administratifs et d'inspection/encadrement) s'élève à 4 453 agents, contre 8 050 en 2007. **En 10 ans, les effectifs JS ont fondu de moitié (- 45%) !**

Et, comme si Jeunesse et Sports n'avait pas suffisamment contribué à l'objectif de réduction du nombre de fonctionnaires, le Premier Ministre a, dans sa note de cadrage de septembre 2018, demandé à la Ministre des Sports de supprimer 1 600 postes d'ici 2022...

Dans ces conditions, comment assurer nos missions de service public ? ■

CONCLUSION

Pour le SNEP-FSU, l'objectif n'est pas uniquement de réduire les dépenses publiques. Il s'agit aussi de mettre en œuvre une société plus libérale, au détriment des principes d'égalité, des solidarités et des droits sociaux. Pour y arriver, on détériore la qualité des services publics, en diminuant le nombre

de fonctionnaires pour les mettre en œuvre, ce qui permet ensuite d'affirmer que les services rendus aux usagers seraient de meilleure qualité s'ils étaient confiés au secteur privé plutôt qu'à des fonctionnaires... Quant aux agents eux-mêmes, la dégradation de leurs conditions de travail et la perte de sens de leur métier conduisent certains collègues à se réorienter. Ainsi, sous couvert de départs volontaires, le nombre de fonctionnaires diminue de lui-même et le gouvernement atteint encore plus facilement son objectif de diminution du nombre de fonctionnaires... CQFD ! ■

CONDITIONS DE TRAVAIL

EN FAIRE **+** POUR LE PUBLIC
AVEC TOUJOURS **-** DE FONCTIONNAIRES,
ÇA RISQUE DE FAIRE DES ÉTINCELLES

Et vous pensez qu'on n'allait pas disjoncter ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr

Gwénaëlle NATTER

LES CAP

Outre les points à l'ordre du jour, chaque CAP est, pour le SNEP-FSU, l'occasion d'interpeller l'administration sur d'autres sujets RH tels que :

- les réformes (en cours et à venir) et leur impact sur les personnels,
- la politique indemnitaire des ministères sociaux (montant des indemnités de sujétion et attribution des compléments indemnitaires, indemnités exceptionnelles pour certains PTP, situation des collègues en CREPS et des néotitulaires, ...),
- les recrutements (ouverture des concours, recours aux listes complémentaires, ...),
- la mobilité et les questions statutaires (mouvement, détachement, disponibilité, ...),
- les dysfonctionnements dans certains services/établissements/fédérations, qui sont souvent source de souffrance au travail pour les agents,
- des alertes sur la situation sociale et/ou médicale de certains agents, susceptibles de nécessiter un suivi particulier de la DRH,
- des dysfonctionnements dans le dialogue social (EX : envoi tardifs des documents pour les CAP, prise en compte insuffisante des revendications des élus du personnel, absence de réponse à certaines demandes, ...).

Grâce au travail opiniâtre de leurs commissaires paritaires, les personnels JS ont bénéficié de la transposition des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) des enseignants de l'Éducation Nationale.

Avec 1 an et ½ de retard (les CAP se sont tenues en mars 2019), les premiers professeurs de sport et CTPS sport ont pu accéder à la **classe exceptionnelle** au titre de 2017 et 2018, avec un effet rétroactif. De plus, l'Administration a compris l'intérêt de promouvoir des collègues proches de la retraite, plutôt que de nommer une majorité de jeunes qui bloqueraient tout accès à ce grade pendant des années. De plus, les négociations PPCR ont permis de travailler sur des barèmes pour accéder à la hors classe. Bien qu'imparfaits, ils ont au moins permis d'assurer une meilleure transparence dans l'attribution des promotions.

2019 a aussi vu la mise en place des **RDV de carrière**. S'agissant des compétences à évaluer, les syndicats JS regrettent que leur proposition, travaillée en intersyndicale JS (FSU et UNSA) l'an dernier, n'ait pas été retenue par l'Administration. Pour autant, nous avons à ce jour très peu de retours (positifs comme négatifs) de la part de nos collègues.

Quant aux **bonifications d'ancienneté**, pour les agents au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon, leur mise en œuvre a été plus chaotique. L'Administration n'ayant pas travaillé au préalable avec les syndicats sur les critères, précis et objectivables, à prendre en compte pour départager les agents, elle s'est montrée incapable de justifier ses choix.

Pour + d'informations, lire les comptes rendus des CAP sur : <http://snefsu.net/mjs/cap.php> ■

*Gwénaëlle NATTER, Yvan DAVID et Luc MARCHAL
Commissaires paritaires SNEP-FSU*

MUTATIONS

Suite aux demandes insistantes et réitérées des élus paritaires (SNEP-FSU, EPA-FSU, SNAPS-UNSA) et après plusieurs interpellations du SNEP-FSU auprès du conseiller sport de l'Élysée, l'Administration a indiqué qu'il y aura bien un mouvement sport en 2019 et qu'il concernerait l'ensemble des fonctions que peut exercer un PTP sport. Bien sûr, les prises de poste ne pourront pas prendre effet au 1^{er} septembre, mais les profs de sport et CTPS sport qui le souhaitent, pourront bien solliciter une mutation pour des postes de formateurs, CAS ou CTS, en position normale d'activité, et non en détachement comme cela a été envisagé un temps pour les CTS...

Au moment où nous écrivons, la circulaire « mouvement 2019 » et ses annexes ne sont toujours pas publiées. Par contre, si elle n'est pas une nouvelle fois reportée, la CAP qui examinera les candidatures se tiendra le 17 octobre 2019. ■

INDEMNITÉS DES PTP

L'ENSEMBLE DES COLLÈGUES

A chaque occasion, le SNEP-FSU rappelle que les PTP JS bénéficient d'indemnités de sujétions, soulignant leur objet et leur origine, tout en pointant le fait que les indemnités des personnels JS sont les plus faibles des corps gérés par les ministères sociaux. Nous soulignons aussi le fait que, lorsque nous avons obtenu le relèvement des plafonds annuels de nos indemnités fin 2016 (+1 000 € environ), cette mesure s'est traduite par une augmentation des montants réellement versés aux agents d'environ 80 € sur l'année... un véritable scandale !

A la FSU, nous militons pour augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires par une action sur la rémunération principale, grâce à une hausse de la valeur du point d'indice. Pour autant, nous intervenons aussi sur la rémunération accessoire en demandant, pour les personnels JS, un relèvement du montant des indemnités et primes accordées.

Annoncé par la DRH depuis plusieurs mois, notamment en raison de la clause de revoyure excluant les personnels techniques et pédagogiques JS du RIFSEEP jusqu'en 2019, le groupe de travail sur les indemnités des personnels JS n'est toujours pas programmé.

LES NÉO-TITULAIRES

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU dénonce l'injustice dont sont victimes les collègues qui voient leurs indemnités de sujétion maintenues, par la DRH des ministères sociaux, à 80% du taux moyen, au lieu de passer à 100% une fois qu'ils sont titularisés, et demande qu'ils soient rétablis dans leurs droits avec un rattrapage de salaire depuis leur date de titularisation.

Comme en témoignent les documents en ligne sur notre site internet, le SNEP-FSU intervient sur le sujet lors de chaque CAP, ainsi qu'en CTM JS.

Nous avons aussi écrit plusieurs fois à nos ministres de tutelle.

Et nous interpellons nos interlocuteurs lors des audiences qui nous sont accordées, et notamment :

- Gilles Quénéhervé, nouveau directeur des sports, le 11/01/19
- Pascal Bernard, nouveau DRH des ministères sociaux, le 01/03/19
- Cyril Mourin, conseiller sport de l'Élysée, le 16/05/19

Sous couvert d'une interprétation partielle des textes qu'elle a elle-même élaborés et faisant fi de l'histoire des indemnités des personnels JS, évoquant un manque de crédits ou encore l'attente d'un arbitrage (de qui ?), la DRH n'a toujours pas régularisé la situation de nos collègues. Il est plus que temps de quitter cette DRH des ministères sociaux...

Quoi qu'il en soit, **à la FSU, nous ne lâchons rien ! Tant que nos collègues ne sont pas rétablis dans leurs droits, nous maintenons la pression, à tous les niveaux.** ■

Gwénaëlle NATTER

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
	Nom			
	Nom de jeune fille			
	Prénom			
	Adresse complète			
	Mail			
	Téléphone fixe			
	Téléphone portable			
Situation professionnelle	Service ou établissement d'affectation			
	Code établissement			
	Nom			
	Adresse complète			
	Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Prof EPS ou Sport titulaire		Agréé ou CIPS titulaire	
	Prof EPS ou Sport stagiaire		Agréé ou CIPS stagiaire	
Disponibilité		Temps partiel : %		
Congés (parental...)				

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier		<input type="checkbox"/> Version papier		
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		<input type="checkbox"/> Adresse établissement		
<input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version électronique		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					
Date et signature					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle																						
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓																						
	Catégorie/échelon																						
	Prof EPS - Prof. Sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €											
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €											
	Prof EPS Hors Classe - Prof. Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €																
	Prof EPS Classe Ex. - Prof. Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €															
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €											
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €																
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €																	
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €															
	Entourez votre catégorie professionnelle																						
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓																						
	Catégorie/échelon																						
	Agréé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €											
Agréé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €																	
Entourez votre catégorie professionnelle																							
↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓																							
Catégorie/échelon																							
Agréé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	345 €	363 €																	
Prof EPS ou Prof. Sport stagiaire à l'externe	100 €																						
Agréé stagiaire sur 1er poste	110 €																						
Congé parental - disponibilité	46 €																						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.																							
Contractuel (CDD) temps plein à l'année : 44 €																							
Autre contractuel (CDD) : 30 €																							
Congé de formation : 102 €																							
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																							
Abonnement Bulletin																							
Non syndiqués : 60 €																							
Institutions/Associations : 60 €																							
Etudiants STAPS : 20 €																							
Retraité-e : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.																							
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Inférieur à 1151 € → groupe 1</td> <td style="width: 33%;">Entre 1 601 € et 1 800 € →* groupe 4</td> <td style="width: 33%;">Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2</td> <td>Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5</td> <td>Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3</td> <td>Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6</td> <td>Supérieur à 2 900 € → groupe 10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7</td> <td></td> </tr> </table>												Inférieur à 1151 € → groupe 1	Entre 1 601 € et 1 800 € →* groupe 4	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	
Inférieur à 1151 € → groupe 1	Entre 1 601 € et 1 800 € →* groupe 4	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8																					
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9																					
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	Supérieur à 2 900 € → groupe 10																					
	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7																						

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Un demandeur de remboursement doit être agréé.	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit, de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois de ce prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE BIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>		

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.